



Paris, le 21 septembre 2020

## RCC et précarité

Depuis 5 ans, Radio France a perdu près de 200 postes, supprimés ou redéployés. Cela s'est fait à la faveur de départs en retraite (72 en 2019), mais aussi de ruptures conventionnelles individuelles (80 en 2019).

Nous avons trop souvent fait le constat que les départs précédaient les réorganisations, ce qui conduit à l'absorption de la charge de travail par les collègues concernés, bien que cela devienne absolument insupportable dans beaucoup de services.

Depuis un an, un plan d'économies a été mis sur la table en lien avec la baisse de la redevance. Nous avons obtenu en début d'année le décalage de la mise en œuvre du Plan de départs volontaires (PDV), suspendu jusqu'au 15 octobre. Nous avons défendu un délai pour négocier un accord alternatif. Face aux départs, nous voulons des intégrations de CDD. Cela suppose un accord d'entreprise pour une rupture conventionnelle collective (RCC).

Cette négociation a été suspendue plusieurs mois à cause de la crise sanitaire. Faute d'accord, le PDV s'appliquerait avec pour conséquence : aucun départ remplacé.

Par ailleurs, nous avons interpellé à plusieurs reprises la tutelle afin qu'elle infléchisse la trajectoire financière qu'elle imposait à Radio France. Seules les conséquences financières de la crise Covid seront compensées.

La négociation aboutit à un texte qui prend en compte une partie de nos demandes : la majorité des départs seraient remplacés. Nous appelons au recrutement de 200 CDD pour les remplacements (postes vacants et postes libérés par la RCC). S'ajouteraient une cinquantaine de recrutements pour des créations de postes. Nous aurions également la garantie de l'intégration d'au moins 25 collaborateurs spécialisés dédiés à la préparation des émissions.

Restent des réorganisations qui n'apparaissent pas maîtrisées. Le projet d'accord prévoit une commission de suivi de leurs mises en œuvre.

La prise en compte de nos attentes précises par rapport à la précarité à Radio France sera déterminante. Nous attendons un vrai signal dans le cadre des séances de négociations CDD et CDDU qui se tiendront mercredi et vendredi.

L'Unsa se prononcera le 1<sup>er</sup> octobre par rapport à la signature du projet d'accord.